

LA FETE DES RELIQUES A CHANTELLE

Le mot Relique vient du latin « *reliquiae* » qui signifie « reste ». Ce sont soit des parties du corps d'un saint, d'un martyr, ou bien des objets lui ayant appartenu. Les

reliques sont vénérées depuis les débuts du christianisme

La vénération des reliques est reconnue comme un acte de piété. Ce n'est pas un acte entouré de magie même si dans l'évangile, toucher les habits de Jésus suffisait à guérir de maladies. Il s'agit simplement d'honorer la présence de Dieu dans une personne.

Les premières reliques du monde chrétien ont été vénérées dès le témoignage des martyrs, au II^{ème} siècle. Malgré l'interdiction de déterrer et de vendre les reliques, prévue dans les différents textes de loi promulgués par les empereurs successifs, un véritable trafic s'est développé. Considérées comme des objets précieux, au cours des siècles, elles seront souvent transportées, données ou volées.

A partir du XI^{ème} siècle, un nouveau courant spirituel encourageant les fidèles à se recentrer sur le Christ, la Vierge Marie Saint Jean Baptiste et les Apôtres favorise les pèlerinages à Jérusalem, en Terres Saintes et à Saint Jacques de Compostelle ; le transfert des reliques de l'Orient vers l'occident s'intensifiera encore et se poursuivra pendant les croisades.

Le déplacement du corps d'un saint ou de ses reliques s'appelle *la translation*.

Pour garantir son origine, la relique doit être certifiée après contrôle par l'évêque, munie d'un parchemin et conservée dans un reliquaire scellé, qui est contrôlé à certains intervalles de temps.

Le culte des reliques existe aussi dans d'autres religions ; c'est le cas du bouddhisme du Japon, du Tibet, du Sri Lanka et de Birmaie



Avant la Révolution, l'église du prieuré Saint Vincent de Chantelle était exceptionnellement riche en saintes reliques. Les reliques étaient enfermées dans vingt-deux chasses « riches et brillantes » abritées dans la chapelle abbatiale de l'église.

Grâce à une notice qui était enfermée dans l'une des chasses de l'église, nous savons que la plupart de ces reliques avaient été apportées de Jérusalem et de Rome par les princes de la Maison de Bourbon, seigneurs de Chantelle qui en firent don au prieuré. Il faut rappeler en effet que l'église et les bâtiments conventionnels du prieuré Saint-Vincent fondé en 937, avaient été englobés dès le XI^{ème} siècle dans l'enceinte du château des Sires de Bourbon.

Des reliques provenant de Terre Sainte furent ainsi données par Archambault VII qui prit une part prépondérante à la seconde croisade prêchée par Saint Bernard en 1146 aux côtés du roi Louis VII.

De même Archambaud IX accompagna Louis XI en

Egypte dans la septième croisade au cours de laquelle il mourut. Mais d'autres reliques enrichirent le trésor. En 1275 Guillaume III abbé de Saint Benoît de Castres, fit don au prieur Aymericus des reliques de Saint Vincent. Puis des souverains pontifes offrirent également d'autres reliques.

Ces reliques furent confiées aux religieux du prieuré et chaque année au mois de mai une cérémonie religieuse était célébrée en leur honneur. Ces reliques étaient contenues dans vingt-deux chasses sur lesquelles étaient peintes les armoiries des ducs de Bourbon. Elles étaient portées en grande pompe par des porteurs, pieds nus, vêtus d'aubes blanches, ceinturées de rouge. A travers les rues pavoisées de tentures et de drapeaux, au son joyeux des tambours, des clairons et des chants se déroulait la longue et majestueuse procession. Elle partait de l'Eglise Saint Vincent et se déroulait en dehors de l'enceinte, s'arrêtait à la place de l'Oscambre, passait par les Mirambelles et revenait par la rue de l'Horloge.

La fête fut supprimée en 1793 et plusieurs périrent dans les flammes. Mais trois jeunes de Chantelle réussirent à en soustraire une grande partie. Ils les remirent à leur mère qui les conserva dans un coffre pendant toute la tourmente révolutionnaire. Après la Révolution, elles furent remises à M. Joly premier curé de Chantelle qui les plaça dans une armoire de la sacristie. Le reliquaire fut remis à l'abbé Boudant et à partir de 1840, par ordonnance de Mgr. Antoine de Pons, Evêque de Moulins, la fête des Saintes Reliques fut rétablie.

Sœur Marie Pierre, I. Perrin